



Communiqué de presse du CSFPT
du 8 janvier 2020

CEREMONIE DES VŒUX DU CSFPT 2020 8 janvier 2020

Intervention de M. Philippe LAURENT

Président du CSFPT

(seul le prononcé fait foi).

Madame la Ministre,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

En ce début d'année, je tiens à remercier celles et ceux qui sont présents aujourd'hui, et j'associe d'abord à ces remerciements le Président DELUGA et les services du CNFPT qui font en sorte, tous les ans, que cette cérémonie se passe dans les meilleures conditions possibles. Je tiens également à remercier tout particulièrement l'Equipe de l'ESAT JEMMAPES qui a préparé intégralement le buffet qui vous est proposé aujourd'hui.

Merci à vous, Madame la Ministre, chère Jacqueline, de votre présence parmi nous ce matin. Elle honore cette cérémonie et témoigne de votre attachement à notre instance et à la fonction publique territoriale, dont vous savez que son attractivité et sa bonne organisation sont des facteurs essentiels de la qualité du service public territorial et du bon fonctionnement de nos territoires. Je souhaite

vous faire part des regrets d'Olivier DUSSOPT de ne pouvoir être parmi nous, ainsi qu'il en avait pourtant formé le projet. Chacun sait les raisons de son absence ce matin, et je viens de quitter la réunion qu'il organisait concernant la réforme des retraites dans la fonction publique.

Car nous sommes, aujourd'hui, dans un contexte particulier résultant d'une réforme ambitieuse, mais « qui ne passe pas » pour beaucoup de travailleurs, et notamment pour un certain nombre agents territoriaux, inquiets pour leur avenir. Tout d'abord, comme les autres agents publics, les fonctionnaires territoriaux ainsi que leurs employeurs s'interrogent sur la prise en compte des primes dans le calcul des futures pensions de retraite. Ils souhaitent également connaître le détail des calculs concernant le passage des actuels aux futurs taux de cotisation, tant employeur que salarié, qui restent spécifiques actuellement à la fonction publique territoriale.

Ensuite, nous redisons à nouveau que plus de 75 % des agents territoriaux appartiennent à la catégorie C et, de ce fait, ont des salaires modestes, des carrières lentes, et souvent aucun régime indemnitaire (ou un montant de primes très faibles).

Enfin, la question de la pénibilité se pose de manière très aiguë dans la fonction publique territoriale, comme d'ailleurs dans la fonction publique hospitalière. A ce titre, une récente étude de la DARES explicite clairement la pénibilité particulière des métiers liés à l'entretien des routes, à l'assainissement et à d'autres activités techniques ou sociales, comme l'entretien des locaux, l'animation ou l'accueil de la petite enfance, et plus globalement à toutes les contraintes de l'aide à la personne, qui sera de plus en plus sollicitée. A ce titre, il serait souhaitable de préciser le périmètre choisi et les agents concernés par l'extinction progressive de la catégorie active et son remplacement par le compte professionnel de prévention (C2P).

Nous souhaiterions aussi connaître quelle sera la situation et le rôle de la CNRACL dans le futur régime universel, sachant que le nombre des retraités de la fonction publique territoriale devrait augmenter de l'ordre de 3% par an jusqu'en 2030. Nous nous interrogeons également sur le devenir de l'ERAFP et de ses réserves actuellement gérées paritairement par les organisations syndicales et les employeurs publics.

Madame la Ministre, vous le savez et nous savons que vous y êtes particulièrement sensible : les employeurs territoriaux souhaitent être considérés comme des employeurs à part entière et, à ce titre, à être pleinement associés à la future gouvernance du système de retraite quel qu'il soit.

Nous vous faisons donc confiance, Madame la Ministre, pour être l'interprète des agents et des élus territoriaux.

En 2019, nous avons eu de nombreuses occasions de dialogue, parfois difficiles, mais toujours fructueux et respectueux.

De fait, l'année 2019 a été marquée par des événements institutionnels et politiques importants qui ont permis au CSFPT d'affirmer et de conforter sa présence.

Tout d'abord, le renouvellement du collège des représentants des organisations syndicales, qui ayant eu lieu en décembre 2018, a trouvé sa pleine effectivité à la séance de février 2019.

Nous avons pu constater une bonne participation des agents au scrutin, ainsi qu'une certaine continuité dans la répartition des organisations syndicales, mais il faut toutefois noter l'arrivée de Sud-Solidaires CT qui obtient désormais un élu.

L'autre élément qui a occupé la plus grande partie du premier semestre est la contribution du CSFPT à la préparation du projet de loi « Transformation de la fonction publique », devenu une loi le 6 août 2019. En participant, de manière

parfois très critique, à l'élaboration de ce texte, syndicats et élus locaux ont apporté leurs contributions et leurs propositions, dont certaines ont pu être intégrées dans le projet de loi.

L'essentiel de ce projet de loi a été examiné au Conseil commun de la fonction publique, toutefois, certains articles – trop peu pour les membres du CSFPT – ont été examinés par le CSFPT dans sa séance du 18 mars 2019.

Je ne peux évoquer ici l'ensemble des mesures que contient cette loi mais je retiendrai toutefois que le Gouvernement a accédé à la demande des employeurs de réorganiser le collège des élus communaux en tenant compte du nouvel équilibre démographique et du poids important des intercommunalités en tant qu'employeurs publics.

Depuis septembre 2019, le CSFPT examine les décrets subséquents à la loi et participe de manière active à l'agenda social.

Au total, le CSFPT a fait la preuve, en 2019, de sa volonté de proposer et d'améliorer, de manière continue et parfois discrète (ce qui peut être aussi une condition de l'efficacité ...), l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique territoriale et de ses instances.

Je ne me cache pas les divergences d'appréciation, voire les désaccords de fond que certaines mesures – ouverture aux contractuels, rupture conventionnelle – ont entraîné ; mais en ces matières c'est l'usage qui prévaudra et la mise en œuvre de la loi sera ce que voudront bien en faire les employeurs territoriaux. Nous proposons du reste de mettre en place, avec nos partenaires naturels que sont le CNFPT et la FNCDG, un « observatoire » de cette mise en œuvre, qui permettra de mesurer, dans certains domaines, l'utilisation par les employeurs territoriaux des nouveaux outils mis à leur disposition.

Au-delà de ces sujets saillants, le CSFPT a poursuivi sa mission : dialogue social permanent et proposition à travers des rapports.

Ainsi, la FS 5 travaille d'ores et déjà sur les discriminations syndicales et le dialogue social, alors que la FS 2 poursuit sa réflexion sur le maintien dans l'emploi et que la FS 3 a ouvert à nouveau – en raison du contexte - le dossier statutaire complexe des sapeurs-pompiers professionnels. Enfin la FS 4 poursuit son travail sur le Document unique. A cette occasion je tiens à saluer le travail des présidents de formation spécialisées, Jean-Claude HAIGRON, Véronique SAUVAGE, Karim LAKJAA, Daniel LEROY et Laurent MATEU, ainsi que des membres de ces formations spécialisées qui ne sont pas avares de leur temps, et souvent prompts à enrichir le débat.

Dans ce contexte, plusieurs enjeux de première importance nous attendent en 2020 : l'examen des décrets et surtout la préparation des ordonnances, qui régleront des questions essentielles, telles que la protection sociale complémentaire, la formation et l'organisation du dialogue social. J'y ajoute naturellement la question essentielle du financement de l'apprentissage, dont nous sommes convaincus qu'elle devra être rapidement reposée si nous souhaitons tous – et, pour notre part, nous le souhaitons – un développement significatif de cette filière de formation au sein de la fonction publique territoriale.

Enfin, nous n'oublions pas la réforme de la « haute fonction publique » et le fameux rapport THIRIEZ, qui devrait être remis prochainement au Premier ministre. A ce titre, je ne peux que partager les réserves exprimées à mainte reprise par le président du CNFPT. Comment ne pas craindre que la philosophie même du service public territorial, faite de proximité avec l'utilisateur, de lien direct avec le décideur et d'efficacité au quotidien, ne se dilue dans un tronc commun purement technique, impersonnel et managérial ? Sur ce point notamment, les employeurs, comme les agents territoriaux, seront extrêmement vigilants et vous demandent, Madame la Ministre, de partager cette vigilance.

Il va donc sans dire que nous sommes au seuil d'une année riche, qui verra en outre le renouvellement du collège des élus de notre conseil à l'issue des élections municipales.

Je sais pouvoir compter sur la coopération et l'appui du DGCL Stanislas BOURRON (que je félicite pour sa nomination récente dans l'Ordre de la Légion d'honneur), et de ses équipes, et de Thierry LE GOFF, à la DGAFP. Un mot particulier, Madame la Ministre, pour vous-même et votre cabinet, ainsi que pour Olivier DUSSOPT et son cabinet, avec qui nous avons un contact permanent et une capacité d'écoute et d'échange très appréciable.

Je remercie également à nouveau le CNFPT, son président et sa directrice générale, ainsi que la FNCDG. Les trois institutions de la FPT travaillent ensemble, en confiance. C'est une grande chance. Comme je remercie aussi les huit associations nationales et généralistes d'élus locaux, qui, de plus en plus conscientes de leurs responsabilités d'employeurs territoriaux, ont mis sur pied avec le CNFPT, la FNCDG et le collège employeurs du CSFPT, la Coordination des employeurs territoriaux que vous-même et Olivier DUSSOPT ont bien voulu reconnaître, Madame la Ministre, comme un interlocuteur digne de confiance.

Je tiens par ailleurs à remercier à nouveau sincèrement les agents du CSFPT, qui, avec leurs collègues de la DGCL, manifestent leur professionnalisme et leur dévouement et contribuent à faire du CSFPT, non seulement une instance de dialogue social mais aussi de production de rapports de qualité.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, une très bonne et fructueuse année 2020, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel, et que la passion qui nous anime, celle du service public territorial, continue d'enrichir nos vies et de contribuer à notre épanouissement.

Je vous remercie.

La prochaine séance plénière aura lieu le mercredi 22 janvier 2020.